



3 juin 2020

SPIR COMMUNICATION

Société Anonyme au capital de 24 354 948 €
Siège social : 89 rue du Faubourg St Honoré, 75008 Paris
RCS Paris 317 082 675

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte du mercredi 24 juin 2020

L'Assemblée générale mixte de la société Spir Communication SA se tiendra le **24 juin 2020 à 10 heures 30 au siège social de la société, à huis clos**, c'est-à-dire sans que les actionnaires ou toute autre personne ayant le droit d'y assister ne soient physiquement présents, ainsi que l'autorisent les stipulations de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020*.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour, le texte des projets de résolution, ainsi que les modalités de participation et de vote à cette assemblée a été publié au BALO n°56 du 8 mai 2020.

L'avis de convocation sera publié au BALO du 8 juin 2020.

Les documents prévus à l'article R225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse **www.spir.com** en rubrique Finances – Espace actionnaires.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce seront par ailleurs tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

* **Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020**, publiée au JORF du 26 mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

